



Stratégies ou plans d'action mondiaux dont l'expiration est prévue dans un délai d'un an

Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, pour la période 2008-2022

Rapport du Directeur général

1. À l'issue d'un processus de négociation de deux ans, la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé a adopté en mai 2008, dans sa résolution WHA61.21, la Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle pour la période 2008-2015. L'année suivante, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA62.16 (2009), dans laquelle elle a dressé la liste définitive des acteurs chargés de la mise en œuvre de chaque élément et sous-élément, défini des indicateurs d'avancement pour chaque élément et proposé des calendriers pour l'application des mesures spécifiques.
2. Préoccupée par le rythme de mise en œuvre, la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a décidé en 2015, dans sa résolution WHA68.18, de prolonger la période couverte par le Plan d'action en repoussant l'échéance de 2015 à 2022 et de procéder à un examen programmatique général. En 2017, le tableau d'experts a formulé des recommandations sur les prochaines étapes dans son rapport, notamment en précisant quels éléments ou mesures devaient être ajoutés, améliorés ou menés à terme au cours de la phase suivante de la mise en œuvre, jusqu'en 2022.
3. Le présent rapport répond à la demande faite au Secrétariat de l'OMS de dresser un plan de mise en œuvre détaillé et d'établir un mécanisme pour faciliter l'application et le suivi de la Stratégie mondiale et du Plan d'action.¹ De plus, en 2020, dans la décision WHA73(15), intitulée « Réforme de l'OMS : gouvernance », l'Assemblée de la Santé a prié le Directeur général d'inscrire systématiquement à l'ordre du jour provisoire des réunions des organes directeurs de l'OMS, en tant que questions de fond, toute stratégie ou tout plan d'action mondial dont l'expiration est prévue dans un délai d'un an afin de permettre aux États Membres de déterminer si les stratégies ou plans d'action mondiaux ont rempli leur mandat, devraient être prorogés et/ou doivent être adaptés. C'est le cas de la Stratégie mondiale et du Plan d'action, qui arriveront à expiration en 2022.

¹ Voir l'annexe du document A71/13, Recommandation 32 : Le Secrétariat de l'OMS dressera un plan de mise en œuvre détaillé et établira un mécanisme pour faciliter l'application et le suivi de la Stratégie mondiale et du Plan d'action. (Indicateur : Publication du plan de mise en œuvre et création d'un mécanisme pour l'application et le suivi de la Stratégie mondiale et du Plan d'action en 2018, et publication de rapports de situation au moins une fois par an).

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU TABLEAU D'EXPERTS CHARGÉ DE L'EXAMEN PROGRAMMATIQUE GÉNÉRAL

Hiérarchiser les besoins en matière de recherche-développement

4. L'Observatoire mondial de la recherche-développement en santé (ci-après « l'Observatoire ») et le Programme mondial de lutte antipaludique ont élaboré et appliqué une approche visant à établir des priorités dans la recherche-développement pour le paludisme (une maladie de type III, c'est-à-dire majoritairement ou exclusivement présente dans les pays en développement). L'expérience acquise et les commentaires formulés sur le rapport concernant cette approche de hiérarchisation ont servi de base au Programme mondial de lutte antipaludique pour élaborer de nouvelles initiatives de suivi et de hiérarchisation des besoins en matière de recherche-développement, par exemple celles relatives à l'examen et à l'analyse des produits en cours de développement et à l'élaboration des caractéristiques souhaitées des profils de produit pour de nouveaux produits dans plusieurs domaines, notamment des vaccins, des traitements et des outils de lutte antivectorielle.^{1,2}

5. L'Observatoire continue à fournir des informations et des analyses récentes pour aider à hiérarchiser les besoins en matière de recherche et à repérer les lacunes, et il met régulièrement à jour ses rapports explicatifs sur les priorités de la recherche-développement.³ En 2021, il a publié deux nouvelles analyses de produits antibactériens parvenus aux phases de développement préclinique et clinique.^{4,5} En outre, il continue d'ajouter des profils de produits cibles nouvellement développés, comme ceux pour les produits et les outils de diagnostic visant des agents pathogènes résistants et la maladie à coronavirus (COVID-19).⁶ En avril 2021, le Directeur général a créé le Conseil scientifique de l'OMS, composé d'experts internationaux représentant un large éventail de disciplines et chargé de donner des orientations sur la stratégie de l'OMS dans les domaines de la science et de la recherche, et d'aider à adopter de nouvelles idées et à exploiter les possibilités en matière de recherche et d'innovation pour améliorer la santé mondiale.⁷

¹ OMS. *Analysis of research and development priorities for malaria – working paper*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2018 (<https://www.who.int/publications/m/item/analysis-of-research-and-development-priorities-for-malaria-working-paper>, consulté le 23 novembre 2021).

² Observatoire mondial de la recherche-développement en santé. *WHO preferred product characteristics and clinical development considerations for malaria vaccines: draft for public consultation*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (https://cdn.who.int/media/docs/default-source/malaria/ppcs-etc/who-ucn-gmp-2021.03-eng.pdf?sfvrsn=b07d12ef_10, consulté le 23 novembre 2021).

³ Observatoire mondial de la recherche-développement en santé. *Global Observatory on Health Research and Development/Analyses and syntheses*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/observatories/global-observatory-on-health-research-and-development/analyses-and-syntheses>, consulté le 23 novembre 2021).

⁴ Observatoire mondial de la recherche-développement en santé. *Antibacterial products in clinical development for priority pathogens*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/observatories/global-observatory-on-health-research-and-development/monitoring/antibacterial-products-in-clinical-development-for-priority-pathogens>, consulté le 23 novembre 2021).

⁵ Observatoire mondial de la recherche-développement en santé. *WHO antibacterial preclinical pipeline review*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/observatories/global-observatory-on-health-research-and-development/monitoring/who-antibacterial-preclinical-pipeline-review>, consulté le 23 novembre 2021).

⁶ Observatoire mondial de la recherche-développement en santé. *Links to WHO target product profiles (TPPs) and product profile characteristics (PPCs)*. Genève, Organisation mondiale de la Santé (<https://www.who.int/observatories/global-observatory-on-health-research-and-development/analyses-and-syntheses/target-product-profile/links-to-who-tpps-and-ppcs>, consulté le 23 novembre 2021).

⁷ OMS. *Science Council*. Genève, Organisation mondiale de la Santé (<https://www.who.int/groups/science-council>, consulté le 23 novembre 2021).

Promouvoir la recherche-développement

6. L'Observatoire continue à servir de source fiable, au sein de l'OMS, en matière d'information et d'orientation stratégique sur la recherche pour la santé au niveau mondial. Il fonctionne en effet comme un mécanisme mondial d'analyse et d'échange d'informations ayant pour but de promouvoir et de diffuser des informations pertinentes et les résultats des analyses de la recherche-développement en santé, et de contribuer à coordonner l'établissement des priorités, dans un souci à la fois d'efficacité et d'équité, pour ce qui est des nouveaux investissements à consacrer à la recherche en santé en fonction des besoins de santé publique. Cette activité, à laquelle participent activement différents groupes de parties prenantes, parmi lesquelles le Conseil scientifique, sert à promouvoir la prise de décisions fondées sur des données probantes au sujet de ces nouveaux investissements, qu'il faut engager de manière coordonnée et équitable.

7. Une approche intégrale simplifiée est en cours d'élaboration à la demande du Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales afin de faciliter la mise au point de produits pour les maladies liées à la pauvreté et les maladies négligées. Ce projet de recherche consiste à mettre au point une nouvelle approche stratégique pour hiérarchiser et sélectionner les produits candidats, évaluer leur impact sur la santé et l'économie, estimer les besoins en ressources et répartir les besoins entre différents instruments de financement. Pour montrer l'intérêt de cette approche, le projet se concentre sur la maladie de Chagas et l'ankylostome associée à d'autres géohelminthiases, deux des groupes de maladies les plus négligées étant donné le très faible nombre de produits candidats en cours de développement. Une fois mise au point, l'approche pourrait être appliquée à un groupe plus large d'affections liées à la pauvreté et de maladies négligées.

Renforcer et améliorer la capacité de recherche

8. Le Secrétariat fournit un appui aux réseaux de réglementation nationaux et régionaux, tels que le Forum africain pour la réglementation des vaccins, afin de renforcer les fonctions et les systèmes de réglementation des vaccins en Afrique. Le Forum, qui est une plateforme informelle de renforcement des capacités tendant également à améliorer la surveillance réglementaire des essais cliniques interventionnels menés en Afrique, a reçu l'appui du Secrétariat pour la mise en application de ses lignes directrices sur les analyses conjointes, notamment un manuel de formation à l'inspection des sites d'essais cliniques, et pour l'élaboration de son guide d'usage compassionnel.¹ Le Secrétariat a également fourni un soutien spécifique au Forum sur la COVID-19 pour ses activités de riposte, y compris l'élaboration de matériel de formation à l'utilisation de ses plateformes MedNet et DataForm pour les analyses conjointes. En décembre 2019, le Secrétariat a relancé le Réseau de réglementation en pédiatrie, réseau mondial qui sert de centre d'échange d'informations sur la réglementation des produits médicaux à usage pédiatrique pour rendre plus largement disponibles les produits de qualité garantie destinés aux enfants.² Le nombre de membres du réseau est passé de 13 autorités nationales de réglementation en 2019 à 35 en 2020.

¹ OMS. *African Vaccine Regulatory Forum (AVAREF)*. Genève, Organisation mondiale de la Santé (<https://www.afro.who.int/health-topics/immunization/avaref>, consulté le 23 novembre 2021).

² OMS. *WHO Pediatric Regulatory Network*. Genève, Organisation mondiale de la santé (<https://www.who.int/initiatives/gap-f/who-paediatric-regulatory-network#:~:text=The%20Paediatric%20Regulatory%20Network%20is,communication%2C%20collaboration%2C%20training%2C%20and>, consulté le 23 novembre 2021).

9. En 2020, le Réseau OMS-Laboratoires nationaux de contrôle pour les produits biologiques a conclu des accords d'adhésion et s'est ainsi étendu à de nouveaux membres, ce qui a porté à 45 le nombre d'autorités nationales de réglementation et de laboratoires nationaux de contrôle qui en font partie.¹ Les cours en ligne de l'OMS sur les bases de la sécurité vaccinale ont permis de former 1877 professionnels dans les États Membres. Trois autres autorités nationales de réglementation ont accepté de participer à la procédure collaborative d'homologation accélérée des produits préqualifiés, s'agissant aussi bien des médicaments que des vaccins, pour un total de 44 pays participants et un réseau régional. Cette procédure de collaboration est conçue par le Secrétariat pour faciliter l'évaluation et accélérer l'homologation nationale des produits préqualifiés par l'OMS. En 2020, 94 produits ont été homologués selon cette procédure dans 16 pays.

10. En mai 2021, l'OMS a publié un document technique sur des aspects essentiels des médicaments à base de plantes concernant leur interaction avec d'autres médicaments.² Elle a également publié deux documents de référence pour la formation et deux autres pour la pratique de la médecine traditionnelle, complémentaire et intégrée.^{3,4,5,6} Le nombre d'organismes de réglementation nationaux/régionaux faisant partie du réseau OMS de la Coopération internationale en matière de réglementation des médicaments à base de plantes est passé de 35 en 2019 à 46 en 2020. Le Secrétariat a contribué à renforcer les capacités de 41 responsables gouvernementaux en organisant une formation interrégionale en ligne en 2020 et un atelier de suivi était prévu en novembre 2021. Le Bureau régional de l'Afrique a créé le Comité consultatif régional d'experts en médecine traditionnelle pour la COVID-19.⁷ Le Secrétariat a fourni un appui technique aux États Membres de la Région du Pacifique occidental pour les seconder dans l'élaboration d'un cadre régional visant à mettre la médecine traditionnelle et complémentaire au service de la santé et du bien-être. Une étude sur les modèles et les outils permettant d'intégrer la médecine traditionnelle et complémentaire dans les systèmes de santé a été menée dans 20 pays.

¹ OMS. *Regulation and prequalification*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2016 (<https://www.who.int/teams/regulation-prequalification/regulation-and-safety/laboratory-networks-and-services/regulatory-harmonization/who-nmb>, consulté le 23 novembre 2021).

² OMS. *Key technical issues of herbal medicines with reference to interaction with other medicines*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240019140>, consulté le 23 novembre 2021).

³ OMS. *WHO benchmarks for the practice of tuina*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240016903>, consulté le 23 novembre 2021).

⁴ OMS. *WHO benchmarks for the practice of acupuncture*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://apps.who.int/iris/rest/bitstreams/1342685/retrieve>, consulté le 23 novembre 2021).

⁵ OMS. *WHO benchmarks for the training of acupuncture*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240017962>, consulté le 23 novembre 2021).

⁶ OMS. *WHO benchmarks for the training of tuina*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/341724>, consulté le 23 novembre 2021).

⁷ OMS, Directeur régional pour l'Afrique. *Launch of the Regional Expert Advisory Committee on Traditional Medicine for COVID-19*. Genève, Organisation mondiale de la santé (<https://www.afro.who.int/regional-director/speeches-messages/launch-regional-expert-advisory-committee-traditional-medicine>, consulté le 23 novembre 2021).

Promouvoir le transfert de technologie

11. Le Secrétariat a mis à jour les lignes directrices sur le transfert de technologie pour la fabrication de produits pharmaceutiques et les présentera pour approbation à la prochaine réunion du Comité d'experts des spécifications relatives aux préparations pharmaceutiques. Des webinaires conjoints OMS-CNUCED ont été organisés sur la question de l'investissement dans la production locale de vaccins de grande qualité contre la COVID-19.¹

12. L'OMS a soutenu les efforts que le Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) déploie pour que l'article 66.2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), relatif au transfert de technologie dans le domaine de la santé, soit appliqué de façon plus effective. Des discussions ont eu lieu avec les pays les moins avancés et le rapport sur les progrès réalisés en matière de transfert de technologie utilisée en santé sera mis en ligne sur le site Web de l'OMS.

13. En mai 2020, l'OMS a lancé l'Appel solidaire à l'action en vue de garantir un accès équitable partout dans le monde aux technologies sanitaires contre la COVID-19 grâce à la mise en commun du savoir, des biens de propriété intellectuelle et des données.² Dans le même temps, elle a créé le Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 pour permettre un accès rapide, équitable et à un coût abordable aux produits de santé contre la COVID-19 en stimulant leur production dans le monde entier.³ Jusqu'à présent, cette initiative volontaire a mobilisé plusieurs fabricants et a reçu des offres pour diverses technologies contre la COVID-19, offres qui sont actuellement étudiées.

Gérer la propriété intellectuelle de façon à contribuer à l'innovation et à la santé publique

14. L'OMS travaille en collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'OMC et d'autres organisations internationales pour promouvoir l'élaboration ou l'amélioration de la législation nationale afin qu'elle prenne pleinement en compte les flexibilités aux fins de la santé publique prévues dans l'Accord sur les ADPIC, y compris celles reconnues dans la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. L'OMS présente un rapport annuel sur ses activités de coopération technique au Conseil de l'OMC pour les ADPIC. En juillet 2021, l'OMS, l'OMPI et l'OMC ont publié une version actualisée de l'étude trilatérale sur la promotion de l'accès aux technologies médicales et de l'innovation, qui comprend un encart spécial cartographiant la multitude de difficultés posées par la pandémie de COVID-19 en ce qui concerne l'interface entre la santé, le commerce et la propriété intellectuelle.⁴ Le Secrétariat de l'OMS travaille sur un rapport relatif à l'utilisation des flexibilités au titre de l'Accord sur les ADPIC qui sera publié prochainement sur le site Web de l'OMS.

¹ UNCTAD-WHO Global Webinar: *Investment in quality local production to address supply bottlenecks related to the pandemic*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/publications/m/item/unctad-who-global-webinar-quality-local>, consulté le 23 novembre 2021).

² OMS. *Making the response to COVID-19 a public common good: Solidarity Call to Action*. Genève, Organisation mondiale de la santé (<https://www.who.int/initiatives/COVID-19-technology-access-pool/solidarity-call-to-action>, consulté le 23 novembre 2021).

³ OMS. *WHO COVID-19 Technology Access Pool*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/initiatives/COVID-19-technology-access-pool>, consulté le 23 novembre 2021).

⁴ OMS, OMPI, OMC. *Promouvoir l'accès aux technologies médicales et l'innovation – deuxième édition : intersections entre la santé publique, la propriété intellectuelle et le commerce*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240008267>, consulté le 23 novembre 2021).

15. L'OMS surveille la couverture et l'utilisation des bases de données faciles d'emploi existantes et nouvelles sur le statut des brevets et les licences concernant les technologies essentielles de la santé. Depuis mai 2021, en collaboration avec les partenaires du Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19, l'OMS encourage à développer ces bases de données en fonction des besoins, pour couvrir des domaines tels que les vaccins, les traitements, les produits de diagnostic et d'autres technologies de la santé utilisées contre la COVID-19. Ainsi, le Medicines Patent Pool a élargi sa base de données sur les brevets et les licences de médicaments (MedsPaL) pour y faire figurer les produits contre la COVID-19 et a mis en place une base de données sur le brevetage des vaccins anti-COVID-19 (VaxPaL). Le Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 met également au point un guichet unique au niveau mondial – une base de données qui comprendra des informations utiles pour promouvoir la mise en commun des technologies contre la COVID-19 et la fabrication à plus grande échelle en vue de garantir un accès équitable partout dans le monde.

Améliorer la distribution et l'accès

16. Le Secrétariat a élaboré et diffusé des bonnes pratiques méthodologiques fondées sur des données probantes pour la sélection de tous les principaux types de produits de santé. L'OMS a publié une version numérique de la Liste modèle des médicaments essentiels et de la Liste modèle des dispositifs de diagnostic *in vitro* essentiels.^{1,2} En mars 2020, elle a publié un manuel d'orientation sur la façon de mettre à jour une liste nationale de médicaments essentiels.³ Elle a également publié, en juillet 2021, un document d'orientation à l'intention des pays sur les méthodes d'élaboration et de mise à jour des listes nationales de dispositifs de diagnostic *in vitro* essentiels.⁴ Un webinaire pour aider les pays à dresser de telles listes a été organisé en octobre 2021.⁵ L'OMS a également publié un guide pratique sur l'institutionnalisation des mécanismes d'évaluation des technologies de la santé.⁶ Une enquête mondiale sur les processus d'évaluation des technologies de la santé dans les États Membres a été conçue, testée et menée à bien. Le site Web de l'enquête, où les méthodes seront exposées en détail et où figurera une base de données indiquant les résultats par pays, sera accessible d'ici la fin de 2021. Le rapport d'enquête final sera publié au début de 2022.

17. En septembre 2020, l'OMS a publié une version actualisée de ses lignes directrices sur les politiques de tarification des produits pharmaceutiques dans les pays.⁷ Ces lignes directrices présentent notamment des recommandations fondées sur des données probantes pour promouvoir la transparence

¹ OMS. *WHO model list of essential medicines*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://list.essentialmeds.org/>, consulté le 23 novembre 2021).

² OMS. *Second WHO model list of essential in vitro diagnostics*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2019 (<https://edl.medevs.test.evidenceprime.com/>, consulté le 23 novembre 2021).

³ OMS. *Selection of essential medicines at country level: using the WHO Model List of Essential Medicines to update a national essential medicines list*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/330898/9789241515443-eng.pdf>, consulté le 23 novembre 2021).

⁴ OMS. *Selection of essential in vitro diagnostics at country level: using the WHO model list of essential in vitro diagnostics to develop and update a national list of essential in vitro diagnostics*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/343385>, consulté le 23 novembre 2021).

⁵ OMS. *Webinar: How to develop a national list of essential in vitro diagnostics*, 13 October 2021. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/news-room/events/detail/2021/10/13/default-calendar/webinar-how-to-develop-a-national-list-of-essential-in-vitro-diagnostics>, consulté le 23 novembre 2021).

⁶ Bertram M, Dhaene G, Tan-Torres Edejer T, Eds. *Institutionalizing health technology assessment mechanisms: a how to guide*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/340722>, consulté le 23 novembre 2021).

⁷ OMS. *WHO guidelines on country pharmaceutical pricing policies*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/335692/9789240011878-eng.pdf>, consulté le 23 novembre 2021).

des prix des produits pharmaceutiques. En avril 2021, l’OMS a organisé le troisième Forum pour une tarification équitable, dont un des thèmes majeurs était la promotion et la surveillance de la transparence des prix des médicaments.¹

18. Le Secrétariat a fourni un appui aux États Membres désireux de renforcer les capacités nationales de réglementation et les activités d’harmonisation au niveau régional. Depuis 2019, sept autorités nationales de réglementation supplémentaires ont fait l’objet d’une évaluation comparée (28 au total à ce jour) et 40 autres ont effectué une auto-évaluation comparative (58 au total à ce jour) à l’aide de l’outil mondial d’analyse comparative de l’OMS.² À ce jour, 53 (27 %) des 194 États Membres de l’OMS atteignent le niveau de maturité 3 (système de réglementation stable, performant et intégré) ou 4 (niveau élevé de performance et amélioration continue). Conformément à la résolution WHA67.20 (2014) sur le renforcement des systèmes de réglementation des produits médicaux, le Directeur général a arrêté définitivement et approuvé le mandat d’un réseau de l’OMS pour le renforcement des systèmes de réglementation appelé Coalition des Parties intéressées.³

19. En avril 2021, l’OMS a publié des lignes directrices sur les bonnes pratiques de recours et les bonnes pratiques réglementaires à la suite de leur adoption par le Comité OMS d’experts des spécifications relatives aux préparations pharmaceutiques en octobre 2020.⁴ Ces deux documents stratégiques aideront à rationaliser et à étayer les pratiques réglementaires aux niveaux mondial, régional et national. En juin 2021, l’OMS a publié une politique sur l’évaluation et la désignation des autorités de réglementation en tant qu’autorités reconnues par l’OMS.⁵ Lorsqu’il sera opérationnel en 2022, le cadre d’évaluation et de désignation des autorités reconnues par l’OMS remplacera le concept actuel d’autorités réglementaires rigoureuses.

20. La classification AwaRe (accessibilité essentielle/utilisation sélective/dernier recours) des antibiotiques et la base de données qui lui est associée ont été mises à jour en 2021 dans le cadre de la vingt-troisième réunion du Comité d’experts OMS de la sélection et de l’utilisation des médicaments essentiels.⁶ Soixante-dix-huit antibiotiques non classés auparavant ont été ajoutés, ce qui porte le total à 258. Le livre des antibiotiques de la liste OMS des médicaments essentiels conseille sur le traitement antibiotique de plus de 30 syndromes.⁷ Une version préliminaire a été publiée pendant la Semaine mondiale pour un bon usage des antimicrobiens (18-24 novembre 2021) afin que le public puisse faire des observations.

¹ OMS. *Fair pricing forum 2021: meeting report*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/348331>, consulté le 2 décembre 2021).

² OMS. *WHO Global Benchmarking Tool (GBT) for evaluation of national regulatory systems of medical products, revision VI*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240020245>, consulté le 13 décembre 2021).

³ OMS. Mandat de la Coalition des Parties intéressées : Réseau OMS pour les systèmes de réglementation. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/fr/publications/m/item/terms-of-reference-for-the-coalition-of-interested-parties>, consulté le 24 novembre 2021).

⁴ OMS. *WHO Expert Committee on Specifications for Pharmaceutical Preparations: Fifty-fifth report* (WHO Technical Report Series, No. 1033). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/340323/9789240020900-eng.pdf>, consulté le 24 novembre 2021).

⁵ OMS. *A Framework for evaluating and publicly designating regulatory authorities as WHO-listed authorities (WLA)*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/initiatives/who-listed-authority-reg-authorities>, consulté le 24 novembre 2021).

⁶ OMS. *2021 AwaRe classification: WHO access, watch, reserve, classification of antibiotics for evaluation and monitoring of use*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/publications/i/item/2021-aware-classification>, consulté le 24 novembre 2021).

⁷ OMS. *The WHO Essential Medicines List Antibiotic Book*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/news-room/events/detail/2021/11/18/default-calendar/the-who-essential-medicines-list-antibiotic-book>, consulté le 24 novembre 2021).

21. Le Secrétariat a fourni un appui technique à neuf États Membres pour qu'ils intègrent l'offre d'aides techniques dans leurs services de santé en faisant suivre au personnel qui dispense les soins de santé primaires la formation de l'OMS sur les aides techniques prioritaires, qui devrait être officiellement inaugurée par l'Académie de l'OMS en 2022. Le Secrétariat a examiné les besoins et les priorités en matière d'aides technologiques lors des interventions humanitaires et est en train d'établir une liste des aides technologiques essentielles et un manuel pour les interventions d'urgence. En octobre 2021, l'OMS a publié 30 vidéos de formation à l'utilisation des dispositifs médicaux entrant dans les systèmes d'administration d'oxygène ; elles seront téléchargées sous peu sur la plateforme OpenWHO.¹ La liste des dispositifs médicaux prioritaires et les spécifications techniques qui lui sont associées, de même que les spécifications techniques pour les équipements de protection individuelle contre la COVID-19 ont été mises à jour et traduites dans les six langues officielles des Nations Unies.^{2,3}

Promouvoir des mécanismes de financement durable

22. Le projet G-FINDER⁴ observe en continu le financement mondial de la recherche-développement sur les maladies négligées et en rend compte, et les États Membres devraient s'engager à lui fournir des informations. Au total, 28 États Membres ont communiqué leurs données relatives au financement de la recherche-développement sur les maladies négligées au cours de l'exercice 2020, soit directement soit par l'intermédiaire de bases de données publiques, alors qu'ils étaient 33 à avoir fourni des données pour l'exercice 2019. Trois autres États Membres n'ont pas participé à l'enquête pour l'exercice 2020, mais ont été mentionnés par les bénéficiaires de leur financement. Au cours de l'exercice 2020, 11 États Membres ont financé des partenariats de développement de produits pour aider la recherche-développement sur les maladies négligées, apport qui représente 57 % du financement total de ces partenariats (287 millions de dollars des États-Unis (USD) sur 499 millions USD). Le nombre d'États Membres contribuant au financement et leur niveau de financement sont restés inchangés par rapport à l'exercice 2019.

Mettre en place un mécanisme de suivi et de responsabilisation

23. À sa cent quarante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du plan de mise en œuvre 2020-2022 visant à orienter la mise en application des recommandations hiérarchisées que le tableau d'experts a adressées au Secrétariat.⁵ Afin de pouvoir évaluer les progrès accomplis dans l'application des recommandations faites aux États Membres, le Secrétariat a distribué un questionnaire pour recueillir des données de référence auprès de ceux-ci.⁶ Il a présenté les résultats préliminaires des analyses des réponses lors d'une consultation informelle avec les États Membres en décembre 2020. Une deuxième enquête est prévue en 2022 pour obtenir de plus amples informations sur les progrès accomplis par les États Membres dans l'application des recommandations du tableau d'experts.

¹ OMS. *Bienvenue sur OpenWHO*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://openwho.org/>, consulté le 24 novembre 2021).

² OMS. *Liste des dispositifs médicaux prioritaires pour la riposte à la COVID-19 et spécifications techniques associées* (<https://www.who.int/fr/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-MedDev-TS-O2T.V2>, consulté le 24 novembre 2021).

³ OMS. *COVID-19 Technical Specifications for personal protective equipment, list of standards and checklists*. (<https://www.who.int/publications/m/item/technical-specs-PPE-Covid19-07082020>, consulté le 24 novembre 2021).

⁴ G-FINDER (<http://www.policycuresresearch.org/g-finder/>, consulté le 3 décembre 2021).

⁵ Voir EB148/2021/REC/2, procès-verbal de la neuvième séance, section 2.

⁶ OMS. *Member State questionnaire: global strategy and plan of action on public health, innovation and intellectual property*. Genève, Organisation mondiale de la Santé (https://cdn.who.int/media/docs/default-source/essential-medicines/intellectual-property/member-state-questionnaire-gspa-phi.pdf?sfvrsn=4712b12_5, consulté le 24 novembre 2021).

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

24. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations sur la possibilité de prolonger la période couverte par le Plan d'action au-delà de 2022, en faisant le point sur les discussions tenues et les mesures prises pour mettre en œuvre le Plan d'action.

= = =